

# Saint-Martin-lez-Tatinghem

## L'acte de courage récompensé de deux policiers lors d'un incendie

Deux policiers du commissariat de Saint-Omer, Laurent D., adjoint de sécurité, et Thierry M., gardien de la paix, ont reçu la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement le 22 avril dernier lors d'un incendie volontaire à Saint-Martin-lez-Tatinghem.



Deux policiers du commissariat de Saint-Omer, Laurent D, adjoint de sécurité, et Thierry M, gardien de la paix, ont été récompensés par le préfet du Pas-de-Calais, le lundi 13 janvier à Arras pour leur acte de courage et de dévouement lors d'un incendie à Saint-Martin-lez-Tatinghem le 22 avril dernier. Ce jour-là, les deux hommes sont appelés pour se rendre dans une habitation située impasse des Lilas.

Le propriétaire de la maison, un homme âgé de 57 ans, menace de mettre le feu à sa propre maison. Laurent D. et Thierry M. arrivent sur place et appellent les pompiers mais la maison est déjà en proie aux flammes. Le propriétaire a aspergé son habitation d'essence suite

à [un différend familial](#) et s'est retranché à l'étage. Son épouse est dans la véranda, sous le choc.

## **Un policier brûlé**

Les policiers parviennent à la faire sortir de la maison avant d'entrer de nouveau dans l'habitation pour évacuer le mis en cause. L'homme tente de s'enfuir, les deux policiers le rattrapent et l'interpellent. Durant l'intervention, l'un des policiers a été brûlé à l'avant-bras.

L'État a récompensé leur acte de bravoure et de dévouement. Un geste salué et apprécié : « *Ça n'arrive pas tous les jours, c'est quelque chose d'assez rare* », signalaient deux de leurs collègues.